

**DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**  
**Arrondissement de PROVINS**  
**Canton de MONTEREAU-FAULT-YONNE**  
**Commune de MISY-SUR-YONNE**

**COMPTE RENDU**  
**de la séance du CONSEIL MUNICIPAL**  
**du Jeudi 12 mai 2022**

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué mardi 3 mai 2022 s'est réuni le jeudi 12 mai 2022 à 19 h 00 à la salle du Conseil en Mairie, sous la présidence de Madame Monique JACQUIER, Maire.

Présent(e)s : Monique JACQUIER, Maire ; Messieurs Casimir CHEREAU, Michel WOJCIECHOWSKI, Guy JACQUIER, Claude BELLINI Adjointes au Maire ; Mesdames, Guylène AURORE, Charlène MAUSSE Conseillères Municipales ; Messieurs Sébastien BORG, Vincent DEHIMI, Pascal LAIZEAU Conseillers Municipaux ;

Pouvoirs : Cécile DEMERS à Monique JACQUIER, Charlène MAUSSE à Sébastien BORG ;

Absente excusée : Michèle BIROST,

Absente : Mélodie DEFOSSE,

Secrétaire de Séance : Mme Guylène AURORE ;

Lors de cette séance, le Conseil Municipal a :

- Approuvé l'arrêt du projet de PLU sur le territoire communal *- Adopté à l'unanimité*
- Approuvé l'adhésion des communes de Nanteuil-lès-Meaux et Trilbardou au Syndicat Départemental des Énergies de Seine-et-Marne. *- Adopté à l'unanimité*
- Approuvé la participation de la commune au groupement de commande pour l'entretien et la maintenance de l'éclairage public pour la période 2023-2026. *- Adopté à l'unanimité*
- Approuvé la désignation de l'entreprise Goimbault pour la réfection de la toiture de la Mairie pour un montant de 62 264,93 € HT soit 74 717,91 € TTC. *- Adopté à l'unanimité*

- **Décisions du Maire (Art : 2122-22 du CGCT) :**

- Néant

- **Questions diverses :**

L'aménagement de la Place des Érables se poursuit malgré quelques déconvenues. Une erreur dans l'interprétation des plans a conduit à un non-respect du nombre de places et des emplacements de ces stationnements. Une réunion pas plus tard que cet après-midi a permis de trouver une solution pour rattraper cette mésentente. À terme ce seront 13 places de stationnement matérialisées et des aménagements de jardinières qui permettront de donner un aspect plus convivial et plus ordonné à cette rue.

Toujours Place des Érables, la réfection de la raquette de retournement s'enlise. Chacun des partenaires financiers de ces aménagements (Communauté de Communes, Département, Région, Ile-de-France Mobilité...) se rejetant la balle. Les financements pourtant nombreux pour la construction semblent plus difficiles à mobiliser pour l'entretien et la réfection. Les négociations se poursuivent mais des moyens de pression comme l'interdiction d'accès aux bus seront peut-être à envisager pour éviter d'une part l'aggravation des dégradations et d'autre part, obliger les partenaires à se mobiliser.

M. Borg demande où en est l'installation des défibrillateurs. L'électricité a été installée pour celui de la Mairie et l'aménagement pour la pose rue Basse est en cours entre deux tontes. Dès que ce sera terminé, Schiller sera sollicité pour poser les défibrillateurs. M. Borg suggère de les appeler dès maintenant pour réserver une date car leur planning d'installation est certainement déjà bien rempli.

L'association Paysans-Paysages-Pays qui a proposé et développé l'idée du labyrinthe végétal, va procéder à la pose de panneau pour expliquer cette tonte un peu particulière pour éviter les remarques et réflexions des administrés sur du travail à moitié fait.

Concernant le risque de fermeture de classe pour la rentrée prochaine, ce risque s'éloigne un peu plus chaque jour avec des effectifs en hausse pour le moment, l'arrivée de nouveaux habitants avec des enfants

scolarisés en primaire et en dernière année de maternelle. Un projet de 7 pavillons laisse entrevoir l'arrivée de nouvelles familles avec des enfants en bas âge et pour l'instant la balance entre les départs et les arrivés penche plutôt dans le bon sens. Il convient cependant de rester vigilant et de rester mobiliser en cas de nouveau risque.

*Aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 21h10.*

***Fait à Misy-sur-Yonne, le 19 mai 2022***

***Le Maire,  
Monique JACQUIER***

